

COMMUNE : LA BATHIE

Mode de scrutin des communes  
de 1 000 habitants et plus

Membre de (1) : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL  
MODELE A ou B

## ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

### FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	ANDRÉ Jean-Pierre	ANDRÉ Jean-Pierre
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	VERCIN Laetitia	BARBERO Sabrina
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	MONTEY Michel	LEMAIRE Michel (suppléant)
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	CLERY Gaëlle	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	MATHEX Eric	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	BARBERO Sabrina	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	LEMAIRE Michel	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	CHAPUIS Jeannine Albertine	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	BOUVIER Pascal	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	LÉGER Graziella	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	JOLY Jean-Sébastien	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	LEGER Céline	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	SADY Laurent	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	TARTARAT Sylviane épouse ETAIX	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	CATELLIN-TELLIER Michel	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	DURAND Marie-Danielle	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	CORNU Christophe	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	PAYOT Corinne	
Liste conduite par M. Jean-Pierre ANDRÉ	MICHEL Olivier	
Liste conduite par .....	.....	.....
Liste conduite par .....	.....	.....
Liste conduite par .....	.....	.....
Liste conduite par .....	.....	.....

Fait à LA BATHIE, le 22 SEPTEMBRE 2024

Le président,  
Olivier JÉZÉQUEL



Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,



(1)

indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon,

(2)

A Paris, des conseillers de Paris

(3)

Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4)

Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.